Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20261102-D2026_93-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 02 NOVEMBRE 2026

Délibération 2026.93

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-sept octobre, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. J. SIGURET),
Madame BERTRAND Aurore, conseillère municipale (procuration donnée à Mme I. LEBRET),
Monsieur DUCRET Gautier, conseiller municipal, (procuration donnée à M. de LA PORTBARRÉ),
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur COLAS Mikaël, conseiller municipal.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Rapporteur Mme Sylvie LE SCORNET, Adjointe

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires. Cette possibilité doit répondre à trois conditions :

- Recrutement pour exercer un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer des tâches dans le domaine de la communication (journal de la commune, site internet…) et pour la période du 12 octobre 2026 au 11 octobre 2027 inclus.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire de 16.44 € brut.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20261102-D2026_93-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable au projet portant le recrutement d'un vacataire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie de St-Méloir-des-Ondes (35350)